

Motion présentée par les élus enseignants lors du conseil d'administration du lycée polyvalent René Cassin du mardi 10 novembre 2020

Objet : Retour sur les conditions de reprise du 2 novembre 2020

Les élus enseignants réunis ce jour dénoncent par le biais de cette motion les conditions dans lesquelles les cours ont repris à l'issue des vacances d'automne au regard de l'hommage à notre collègue Samuel Paty et du protocole sanitaire.

C'est dans la plus grande confusion que nous avons dû accueillir nos élèves sans temps de concertation préalable ni protocole renforcé contrairement aux attentes légitimes des enseignants, des élèves et de leurs parents.

En ce qui concerne l'hommage à Samuel Paty :

Après avoir été rassurés par l'annonce d'un temps d'échanges et de préparation entre adultes, indispensable pour laisser s'exprimer les peurs, colères, désarrois et construire une réponse collégiale et adaptée à la situation et nos élèves, nous avons appris par voie de presse son annulation. L'hommage se voyait réduit à une prescription hors sol.

Nous avons donc dû faire face seuls aux inquiétudes, questions, doutes de nos élèves (sans compter l'imprévisibilité de leurs réactions) sur un évènement particulièrement traumatisant. Dans ce contexte, les collègues ont pu heureusement compter sur la décision de la direction de maintenir le temps banalisé entre 12h et 14h prévu avant les annonces contradictoires du ministre, privilégiant une fois de plus les médias comme moyens de communication.

L'injonction ministérielle faite aux enseignants de renforcer la formation des élèves aux valeurs de la République, de poursuivre la construction de leur esprit critique, de débattre, de déconstruire les discours obscurantistes se heurte à la réalité de nos conditions d'enseignement.

La réforme du lycée entrée en vigueur à la rentrée 2018 a divisé par 2 l'horaire dévolu à l'Enseignement Moral et Civique conduisant à mener cet enseignement en classe entière rendant ainsi difficile la prise de parole de tous les élèves. L'éclatement des classes lié à la suppression des filières a de plus engendré une perte de repères, l'affaiblissement du collectif de classe conduisant à un possible isolement de certains élèves.

Dans ces conditions, il est devenu quasiment impossible de recourir à des pratiques de pédagogie active (séances avec le professeur documentaliste, en salle informatique, projets interdisciplinaires, travaux de groupes, débats, etc.) pourtant nécessaires pour sensibiliser les élèves à ces thématiques.

Enfin, l'arrivée de Jean Michel Blanquer au ministère de l'éducation nationale s'est également traduite par le vote en juillet 2019 de la loi de transformation de la fonction publique affaiblissant de façon inédite le fonctionnement du paritarisme et entraînant la disparition à venir des CHSCT. Ces mesures sont destinées à réduire les droits des personnels et à faire taire leurs représentants, laissant chaque collègue seul face à l'administration. Sans compter une médecine du travail quasi inexistante.

Non, les collègues ne se sentent ni écoutés ni soutenus par leur ministre, ils se sentent méprisés, fatigués et dépossédés de leur métier et sont inquiets pour l'avenir de l'école et de leurs élèves.

En ce qui concerne le protocole sanitaire :

Après l'annonce solennelle du président de la République d'un reconfirmement à compter du vendredi 30 octobre et la décision de maintenir ouverts les établissements scolaires, nous attendions légitimement un réel renforcement du protocole sanitaire.

Le 2 novembre, hormis les préconisations du ministre de « faire plus là où c'est possible », force est de constater que dans les établissements peu de changements ont été opérés.

Il aura fallu attendre la mobilisation des lycéens inquiets pour leur santé et celle de leurs proches, la demande insistante d'enseignants et de chefs d'établissements notamment par le biais de leurs représentants syndicaux, la saisie des CHSCT et des RSS pour que le ministre accepte le passage à un enseignement semi-présentiel en effectifs réduits. A l'initiative de notre direction, le lycée polyvalent de Tarare s'était positionné dès le 3 novembre pour cette organisation permettant de concilier les enjeux sanitaires et éducatifs.

La progression pédagogique étant nécessairement impactée par ce nouveau protocole, nous attendons toujours une décision du ministre au sujet des épreuves de spécialité du baccalauréat prévues pour mi-mars. Nous demandons leur report à la fin de l'année et un aménagement des programmes de l'ensemble des disciplines, ainsi que des éclaircissements rapides sur les autres évaluations : nous ne pouvons tolérer à nouveau des décisions de dernière minute telles que subies au printemps dernier, à l'image de l'EAF.

Notre lycée étant riche d'une voie professionnelle, nous mettons également en évidence l'absence d'informations claires et précises concernant le cadrage et les modalités d'évaluation des CCF, l'absence totale d'anticipation concernant les examens et les PFMP. A cet égard, nous soulignons que la voie professionnelle est en phase transitoire entre l'ancien et le nouveau baccalauréat. La situation sanitaire très préoccupante accentue les difficultés pour prendre en charge les élèves et mener à bien notre mission d'enseignement, de surcroît avec un public qui cumule des problématiques scolaires, économiques et sociales importantes. Dans ce climat d'incertitude et de haute tension, ni les élèves ni les personnels se sentent considérés et encore moins soutenus par l'institution qui n'a pas manifestée, dans sa communication, d'intérêt pour la voie professionnelle.

Au final, les élèves et les enseignants ainsi que leur administration locale, subissent cette situation inédite depuis le mois de mars sans qu'elle ne soit mieux gérée malgré l'expérience des mois passés et les connaissances scientifiques qui se stabilisent sur le sujet. Elle aggrave les nombreuses inégalités face aux apprentissages ; les errements et les tergiversations ministérielles accentuant le climat déjà suffisamment anxiogène.

Notre administration doit prendre ses responsabilités en arrêtant rapidement des décisions, concertées avec nos représentants sans ambiguïtés ni retours en arrière. Celles-ci doivent être annoncées par voie hiérarchique suffisamment en amont et ensuite par voie de presse et non l'inverse. En cette période troublée, la confiance doit à nouveau s'installer.